

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

Le préfet de la Somme donne acte à la société BRENNTAG SPÉCIALITÉ AMIENS, dont le siège social est situé 2 rue Joseph Nicéphore Niepce – bâtiment B, à GENAS (69 740), pour son établissement se situant rue de la Vassellerie – bâtiment 29 à AMIENS (80 000), des engagements pris dans le dossier de réexamen quinquennal de l'étude de dangers du 31 décembre 2025.

Pour rappel, l'étude de dangers doit être réexaminée et, si nécessaire, mise à jour tous les cinq ans. Ce réexamen et l'éventuelle mise à jour doivent être transmis au préfet pour le 31 décembre 2030.

Par ailleurs, ils doivent intervenir avant la mise en service d'une nouvelle installation, avant la mise en œuvre de changements notables et à la suite de tout accident majeur.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société BRENNTAG AMIENS lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **29 JUIN 2026**

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service,



Gaëtan COUPLET

Copie à :
M. le maire d'AMIENS